



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2024/131

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 04 mars 2024 de la société ECOFRANCE sise Z.A. de la Confluence à – 47160 – DAMAZAN représentée par Madame BELLET Mélissa et agissant pour le compte d'ENEDIS,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise ECOFRANCE effectuera des travaux d'amélioration du réseau électrique au niveau du secteur « Les Espérouas » sis à Carnoules avec emprise sur le domaine communal de Pignans (secteur Le Défends / Les Trois Évêchés), en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit lesdites voies.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

Au droit des zones d'intervention, la société ECOFRANCE sera autorisée à stationner sur le domaine public communal.

Article 3 :

Les éventuelles conséquences sur la circulation seront dûment indiquées par une signalisation adéquate.

Article 4 :

La présente permission de voirie est valable du jeudi 14 mars au samedi 23 mars 2024 inclus.

Article 5 :

Le balisage et la signalétique éventuels seront mis en place, maintenus et retirés par la société ECOFRANCE qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 6:

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 7 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 04 mars 2024.

Le Maire,
Fernand BRUN

